

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 15 décembre 2014

## **Unités nucléaires : Doel 4 pourrait redémarrer plus tôt Les travaux sur Doel 3-Tihange 2 se poursuivent**

### **Un redémarrage de Doel 4 avancé au 21 décembre :**

Les travaux de réparation de la turbine à vapeur de Doel 4 sont à présent presque terminés. Tout au long du processus de réparation, les parties impliquées ont mis tout en œuvre pour respecter le planning. Depuis le retour des différents éléments de la turbine à vapeur en provenance d'Allemagne, les équipes opérationnelles ont travaillé nuit et jour, sept jours sur sept afin de permettre le réassemblage. L'axe est à présent en phase finale de réalignement. C'est une opération cruciale pour le bon fonctionnement de la turbine.

#### PRESS ELECTRABEL

Anne-Sophie Hugé (fr)  
☎ + 32 2 518 60 20

Geetha Keyaert (nl)  
☎ + 32 2 518 65 04

[press@electrabel.com](mailto:press@electrabel.com)

[www.electrabel.com](http://www.electrabel.com)

*Dit persbericht is ook beschikbaar  
In het Nederlands.*

Etant donné l'avancement des opérations, Electrabel estime que le redémarrage de Doel 4 pourra avoir lieu plus tôt que prévu. Electrabel a donc revu son estimation de redémarrage de l'unité qui passe du 31 au 21 décembre. Cette publication se fait conformément aux obligations en matière de transparence vis-à-vis du marché.

En concertation et sous le contrôle de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, des mesures de sécurité supplémentaires seront mises en œuvre pour permettre le redémarrage.

Pour rappel, Doel 4 a été mis automatiquement à l'arrêt le 5 août 2014 suite à une perte d'huile dans la partie non nucléaire de la centrale.

### **Poursuite des analyses sur Doel 3 et Tihange 2 :**

Le processus d'échange et d'analyse entre Electrabel et l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire se poursuit. En vue de la réunion avec les experts internationaux de l'Agence début novembre, Electrabel a remis une partie importante des analyses et résultats des tests et calculs effectués ces derniers mois.



L'Agence a demandé par courrier à Electrabel de compléter ce travail et a formulé une série de requêtes et de suggestions qui sont préalables à la remise du « dossier de justification ». L'Agence a également informé Electrabel qu'avant la remise de ce dossier, elle réunirait son conseil d'experts internationaux pour analyser les réponses qui seront fournies au préalable par Electrabel.

En conséquence, les équipes d'Electrabel vont poursuivre dans les semaines qui viennent le travail entamé de manière à répondre de façon adéquate aux requêtes de l'Agence.

La date de fin d'indisponibilité des deux unités fixée au 1<sup>er</sup> avril 2015 n'est pas modifiée. Electrabel rappelle qu'une fois le dossier de justification remis, c'est l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire qui statuera sur l'autorisation de redémarrage.

Pour rappel, le 25 mars dernier, suite aux résultats non conformes aux attentes des tests sur matériau irradié faisant partie du programme convenu avec l'AFCN en 2013, Electrabel a décidé d'anticiper les arrêts programmés des deux réacteurs et d'approfondir son analyse pour vérifier et expliquer ces premiers résultats.